



Prévention et Gestion des Risques Professionnels

Sécurité Sociale

caisse régionale d'assurance maladie Alsace-Moselle

BONNES PRATIQUES POUR LES MANUTENTIONS D'ARMATURES

Note Technique n° 31

Les préconisations contenues dans le présent document sont applicables aux entreprises d'Alsace et de Moselle.

Cette note technique a été approuvée par les Comités Techniques Régionaux de la CRAM Alsace-Moselle :

CTR I le 24 mai 2005

CTR II le 26 mai 2005

CTR III le 7 juin 2005

CTR IV le 9 juin 2005

SOMMAIRE

1	PRÉAMBULE.....	3
2	CHAMP D'APPLICATION	3
3	OBJET DE LA NOTE TECHNIQUE	3
4	PRINCIPES DE PRÉVENTION.....	3
5	MESURES DE PRÉVENTION	3

1 PREAMBULE

Pour réduire le risque d'accidents liés à l'utilisation des éléments de ligature comme points de levage lors de manutentions d'armatures, il est préconisé aux entreprises ayant à manipuler des armatures pour béton, et dont le personnel relève en totalité ou en partie du régime général de la Sécurité Sociale, de respecter les règles ci-après.

2 CHAMP D'APPLICATION

Ces prescriptions concernent la manutention d'armatures pour béton reliées en colis, notamment les treillis soudés, les ronds à béton ou les assemblages.

3 OBJET DE LA NOTE TECHNIQUE

Cette note technique a pour objet de définir des mesures de prévention à appliquer pour supprimer ou réduire les risques d'ouverture ou de chute de colis ou d'éléments de colis lors de chargements ou déchargements de véhicules ou de manipulations.

4 PRINCIPES DE PREVENTION

- Réduire le risque en évitant que les éléments de colisage ne soient utilisés comme points de préhension pour les manutentions.
- Donner les instructions appropriées aux travailleurs, notamment à travers la formation.

COMMENTAIRES

Ces règles sont aussi données à titre d'information à tous les acteurs de la construction concernés par la maîtrise d'ouvrage, la conception et la réalisation des ouvrages.

5 MESURES DE PREVENTION

5.1 Mesures organisationnelles

Rôles des différents intervenants

On distingue :

- Le fournisseur, qui réalise le colisage, charge le camion, transporte les armatures puis peut les décharger « au pied du camion » sur un emplacement prévu à cet effet.
- L'utilisateur, qui peut décharger le camion, et reprend tout ou partie des colis pour les amener à pied d'œuvre.



COMMENTAIRES

L'organisation générale des livraisons sur chantier fait l'objet de la Note Technique 27 "Livraison de matériaux de construction sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics".

Toute modification de l'organisation par rapport au schéma présenté conduit à une nouvelle situation de coactivité et doit être analysée puis traitée comme telle.

Communication

Pour rendre plus sûr le colisage et la manutention, il est essentiel de clarifier les conditions de manutention entre les différents intervenants (matériel disponible, données sur l'aire de déchargement...).

5.2 Mesures techniques

Préparation et conditionnement des colis

Lors de sa création et à chaque manutention, le colis doit être :

- Soit maintenu par cerclage et posé sur des cales (chevrons bois 8x8 ou équivalent) pour permettre le passage des accessoires de levage sous le colis.
- Soit maintenu par élingues laissées en place, type élingues auto-serrantes en acier ou textile.

L'utilisation de tortillards mis en place manuellement est à proscrire.

Le colis doit être accompagné de l'indication de son poids pour permettre le bon choix des appareils et appareils de levage.

Reprise partielle de colis

La reprise partielle de colis est facilitée par la présence de cales sous le colis. Le cerclage ne peut être utilisé comme point de levage.

Pour les ronds à béton, des élingues ou chaînes à crochet (auto-serrantes) devront être utilisées pour la reprise du colis.

Les treillis doivent être levés par quatre points, soit par crochets à ressort ou équivalent, soit par chaînes ou élingues à crochet passées sous le dernier treillis et serrant l'ensemble du paquet, à l'exclusion de tout point de ligature.

Appareils de levage et manutention

Les appareils de levage et manutention présents sur le chantier (grue, pelle, chariot...) sont utilisables dans les limites prévues par le constructeur et par le CACES. Les colis longs ne doivent en aucun cas être déplacés posés sur les fourches d'un chariot élévateur.

5.3 Formation des intervenants

Les personnes affectées à la manutention d'armatures doivent avoir été formées à l'élingage.

Un exemple de feuille de renseignements est proposé en annexe.

COMMENTAIRES

Le cerclage peut être synthétique ou métallique. Sa mise en place, manuelle ou automatique, ne devra pas laisser de jeu entre le cerclage et les éléments cerclés. L'utilisation d'un palonnier permet de reprendre les efforts verticalement et de diminuer les efforts imposés aux accessoires de levage. Les points d'ancrage et les principes de préparation des colis restent cependant inchangés.



COMMENTAIRES

Les formations de pontier-élingueur, de conducteur de grue à tour, grue mobile ou grue auxiliaire intègrent déjà les éléments contenus dans le référentiel de formation sur l'élingage.

ANNEXE

Fiche de renseignements

"LIVRAISONS SUR CHANTIERS EN SECURITE"

LIVRAISONS SUR CHANTIERS EN SECURITE

Objectif : Eviter les risques d'accidents lors d'opérations de déchargement ou chargement

Date : _____ N° _____ Agence : _____

Emise par : _____

Nom du client : _____

Nom du chantier ou de la personne à livrer : _____

N° Tél. : _____

Adresse complète : _____

Point de repérage : _____

Plan d'accès joint : _____

Réf. N° plan : _____

Nom de la personne réceptionnant la livraison et
N° de téléphone

Nom : _____

Tél. : _____

OBSERVATIONS PARTICULIERES

Accessibilité :

Largeur (mini 3,0 m) : _____

Hauteur de passage : _____

(Attention au déploiement des vérins hydraulique)

Etat du sol : Résistant Oui Non

Stable Oui Non

à nos camions

Possibilité de manœuvre (faire ½ tour, etc...) : _____

Limitation hauteur et tonnage : _____

Contraintes de chantier

Lignes aériennes (électrique – téléphone ...) : _____

Trottoir : _____

Canalisations et regards : _____

Difficultés de stationnement : _____

Réserver et protéger l'aire de déchargement : _____

Autres : _____

Interdiction locale

Contraintes horaires et locales : _____

Autorisations nécessaires à la charge du client : _____

Divers à signaler :

ATTENTION ! POIDS DU CAMION DE 26 t A 32 t

TYPE DE DECHARGEMENT

Type de grue hauteur : _____

Manutention :

Transpalette :

Hauteur déchargement et distance de stationnement du camion : _____

Benne :

Elévateur client ou grue de chantier : Oui Non

Autres : _____

Retour marchandises – Palettes : _____

DATE ET HORAIRE DE LIVRAISON SOUHAITES : _____

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

Respect de la charge maximale des véhicules : arrimage et verrouillage des chargements

Avant déchargement, veillez au déploiement correct des vérins hydrauliques avec calage au sol si besoin.

Port des équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants, casque de chantier, gilet réfléchissant etc...)

Le personnel du Négociant n'est pas compétent dans l'acte de construire, et ne peut en aucun cas y participer.

La dépose de palettes de marchandises sur balcons ou terrasses est formellement interdite, seule une desserte à matériaux est permise (surcharge de l'ouvrage).

Le personnel du Négociant (ou du transporteur sous traitant) a été informé des consignes de sécurité à respecter sur les chantiers.

CONFIRMATION SOUHAITEE :

Oui Non

Signature du client :

Quand : _____